**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD A L’OCCASION DE LA 37ème SESSION EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Genève, le 19 janvier 2021**

Monsieur le Président,

Le Tchad souhaite la cordiale bienvenue à la délégation mauritanienne et la remercie pour les informations actualisées et pertinentes portées à notre attention au titre du 3ème cycle de l’EPU.

Le Tchad apprécie hautement la volonté politique des autorités mauritaniennes de mettre en œuvre la quasi-totalité de 140 recommandations acceptées à l’issue de son passage au cours du 2ème cycle de l’EPU.

Cette volonté politique est matérialisée par l’évolution quantitative et qualitative en termes d’adoption de textes juridiques et de réforme des principales institutions de l’Etat, comme l’Assemblée Nationale, le Conseil Constitutionnel, le Haut Conseil de la Fatwa et des Recours Gracieux, la CNDH, etc.

Le Tchad recommande à la Mauritanie de :

1. Réviser l’article 3 de la loi N° 2010-035 relative à la lutte contre le terrorisme afin de la rendre conforme aux normes internationales ;
2. D’adopter le projet de loi interdisant les pires formes de travail des enfants en veillant à ce qu’il soit conforme à la CDE.

Pour conclure, le Tchad souhaite plein de succès à la République Islamique de Mauritanie à l’occasion son EPU.

Je vous remercie.